

Qui peut se connecter, à quels services et avec quels identifiants ?

	EDUSPOT (réseau français)	EDUROAM (réseau international)	Virtuose + (accès aux bases payantes, etc.)	Postes publics	Enrôlement des cartes Cartaprint ⁽¹⁾
	Identifiant / Mot de passe	Identifiant / Mot de passe	Identifiant / Mot de passe	Identifiant / Mot de passe	Identifiant / Mot de passe
Communauté de la Sorbonne-Nouvelle	iSorbonne	iSorbonne	iSorbonne	iSorbonne	iSorbonne
Lecteur autorisé ⁽²⁾	Combinaison code-barres / date de naissance (JJMMAAAA)	Non, sauf si aussi étudiant (voir à la ligne correspondant à son cas)	Combinaison code-barres / date de naissance (JJMMAAAA)	Combinaison code-barres / date de naissance (JJMMAAAA)	Combinaison code-barres / date de naissance (JJMMAAAA)
BGM	Non	Non	Non	Non	Non
Etudiant ou personnel d'un autre établissement français ⁽³⁾	Identifiant et mot de passe de son ENT d'établissement ⁽³⁾	Identifiant et mot de passe de son ENT d'établissement ⁽⁴⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾
Etudiant inscrit dans un établissement étranger ⁽⁴⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Identifiant et mot de passe de son ENT d'établissement ⁽⁴⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾
Personnels travaillant dans un établissement étranger ⁽⁴⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Identifiant et mot de passe de son établissement ⁽⁴⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾	Non (peut s'inscrire comme lecteur autorisé) ⁽²⁾
Visiteur / séjournneur	Non ⁽⁵⁾	Non ⁽⁵⁾	Non ⁽⁵⁾	Non ⁽⁵⁾	Non ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Les identifiants d'enrôlement des cartes de copies et d'impressions ne peuvent être que :
 - des identifiants iSorbonne justifiant de l'appartenance de la personne à la communauté universitaire de Paris 3 ;
 - des identifiants de lecteur extérieur délivrés par la bibliothèque après inscription (code-barres/date de naissance)

⁽²⁾ Les identifiants du lecteur autorisé inscrit dans la journée sont validés par le système pendant la nuit. Ses identifiants ne sont donc pas actifs le jour de son inscription mais le lendemain.

⁽³⁾ Les étudiants et personnels d'un établissement français, si celui-ci est affilié à EDUSPOT doivent utiliser les ID fournis par leur établissement. Si l'établissement n'est pas affilié au réseau EDUSPOT, la personne peut s'inscrire comme lecteur autorisé.

⁽⁴⁾ Les étudiants et personnels d'un établissement étranger, si celui-ci est affilié à EDUROAM doivent utiliser les ID fournis par l'établissement dans lequel ils sont inscrits à l'étranger. Si leur établissement n'est pas affilié au réseau EDUROAM, la personne peut s'inscrire comme lecteur autorisé ⁽²⁾ et se connecter au réseau EDUSPOT.

⁽⁵⁾ Les bibliothèques de l'université ont pour vocation de favoriser l'étude et la recherche de la communauté universitaire et scientifique. Il n'est pas délivré de carte de lecteur autorisé aux personnes ne pouvant pas justifier de motivations allant dans ce sens. Ces personnes seront orientées vers les bibliothèques municipales, qui ont vocation à accueillir tous les publics.